



HE JIAHONG

LES RÉSURRECTIONS

JUSTICE PÉNALE ET ERREURS JUDICIAIRES EN CHINE



China Intercontinental Press

LES RÉSURRECTIONS
JUSTICE PÉNALE ET ERREURS
JUDICIAIRES EN CHINE

图书在版编目 (CIP) 数据

亡者归来：刑事司法十大误区：法文/何家弘著；(法)冈图奈-雅盖译。
—北京五洲传播出版社，2016.3
ISBN 978-7-5085-3347-6

I. ①亡… II. ①何… ②冈… III. ①刑法—案例—中国—法文 IV. ①
D924.05

中国版本图书馆CIP数据核字(2016)第050893

亡者归来 (法文版)

著 者 / 何家弘

翻 译 / 冈图奈-雅盖 (法国)

出 版 人 / 荆孝敏

策划编辑 / 郑 磊

责任编辑 / 姜 珊

助理编辑 / 彭 婷

出版发行 / 五洲传播出版社 (北京市海淀区北三环中路31号B座6-7层 邮编:100088)

电 话 / 010-82007837 010-82005927 (发行部)

网 址 / www.cicc.org.cn www.thatsbooks.com

设 计 / Talents Publishing LLC, France

承 印 者 / 北京光之彩印刷有限公司

版 次 / 2016年5月第1版第1次印刷

开 本 / 787×1092mm 1/16

字 数 / 218千字

印 张 / 19

定 价 / 99.00 元

LES RÉSURRECTIONS
JUSTICE PÉNALE ET ERREURS
JUDICIAIRES EN CHINE

He Jiahong

Traduit du chinois par Marie-Claude Cantournet-Jacquet

SOMMAIRE

PRÉFACE DE MADAME SYLVIE-AGNÈS BERMANN.....	7
PRÉFACE DE MONSIEUR JOHN A.E. VERVAELE.....	11
PRÉAMBULE.....	19
BRÈVE INTRODUCTION.....	33
CHAPITRE 1.....	35
<i>L'affaire Teng Xingshan : Une décision de justice prise à la légère</i>	
CHAPITRE 2.....	81
<i>L'affaire She Xianglin : Des preuves négligées</i>	
CHAPITRE 3.....	125
<i>Étude expérimentale Preuves illicites et erreurs judiciaires au pénal</i>	
CHAPITRE 4.....	168
<i>Étude expérimentale : Sur le problème des cours d'assises devenues inopérantes Et un test sur le Net d'un jury fictif</i>	
CHAPITRE 5.....	209
<i>Les dix facteurs d'erreur au pénal</i>	
CHAPITRE 6 :.....	261
<i>Prouver l'erreur judiciaire : Selon quels critères ?</i>	
POSTFACE.....	289
<i>Les principales erreurs judiciaires récentes en Chine continentale</i>	

LES RÉSURRECTIONS
JUSTICE PÉNALE ET ERREURS
JUDICIAIRES EN CHINE

LES RÉSURRECTIONS
JUSTICE PÉNALE ET ERREURS
JUDICIAIRES EN CHINE

He Jiahong

Traduit du chinois par Marie-Claude Cantournet-Jacquet

SOMMAIRE

PRÉFACE DE MADAME SYLVIE-AGNÈS BERMANN.....	7
PRÉFACE DE MONSIEUR JOHN A.E. VERVAELE.....	11
PRÉAMBULE.....	19
BRÈVE INTRODUCTION.....	33
CHAPITRE 1.....	35
<i>L'affaire Teng Xingshan : Une décision de justice prise à la légère</i>	
CHAPITRE 2.....	81
<i>L'affaire She Xianglin : Des preuves négligées</i>	
CHAPITRE 3.....	125
<i>Étude expérimentale Preuves illicites et erreurs judiciaires au pénal</i>	
CHAPITRE 4.....	168
<i>Étude expérimentale : Sur le problème des cours d'assises devenues inopérantes Et un test sur le Net d'un jury fictif</i>	
CHAPITRE 5.....	209
<i>Les dix facteurs d'erreur au pénal</i>	
CHAPITRE 6 :.....	261
<i>Prouver l'erreur judiciaire : Selon quels critères ?</i>	
POSTFACE.....	289
<i>Les principales erreurs judiciaires récentes en Chine continentale</i>	

PRÉFACE DE MADAME SYLVIE-AGNÈS BERMANN

Dans le cadre de la campagne universelle menée par la France en faveur de l'abolition de la peine de mort, nous avons organisé à l'ambassade, peu après mon arrivée à Pékin en 2011, un séminaire réunissant un certain nombre de spécialistes et juristes chinois. J'avais alors été surprise de découvrir sur la liste le nom de He Jiahong, qui était pour moi un auteur de romans policiers que j'avais lus avec grand plaisir et intérêt, car au-delà de l'énigme, toujours ingénieuse, ils illustraient les évolutions de la société chinoise. J'ai ainsi appris qu'il s'agissait d'une seule et même personne.

He Jiahong est donc à la fois romancier, criminologue, juriste, professeur de droit pénal dans l'une des plus prestigieuses universités de Pékin, l'Université du Peuple, et expert auprès de l'Institut des preuves de la faculté de droit de cette même université. À la fois conceptuel et praticien, animé de fortes convictions, il écrit nombre de livres et d'articles et a été appelé comme expert dans le cadre des travaux qui visent à la réforme du Code de procédure pénale chinois. Méthodique, il s'appuie à la fois, comme on le constatera dans ce livre, sur ses connaissances théoriques, y compris en droit comparé, car il a également un doctorat de droit de l'Université Northwestern de Chicago, et sur des enquêtes minutieuses conduites par ses équipes pendant plusieurs années dans l'ensemble de la Chine. Il emploie même des méthodes originales comme l'organisation rigoureuse d'un procès d'assises fictif sur Internet – qu'il décrit minutieusement dans ce livre –, celui de l'avocat Li Zhuang qui défendait un homme d'affaires victime de la campagne antimafia de Bo Xilai à Chongqing en 2009 et a été condamné pour faux témoignage et entrave à l'exercice de la justice. Le déroulement de cette simulation de procès, qui a été

très suivi par les internautes chinois, avait également attiré l'intérêt de la presse.

8 | Ses romans policiers, cinq à ce jour, utilisent ces connaissances et cette expérience pour nous faire découvrir à nous, Occidentaux, les nouveaux modes de vie et les nouvelles problématiques d'une société en transition, notamment la corruption, décrite dans *Le Mystérieux Tableau ancien* et *Crimes et délits à la bourse de Pékin*. Mais, à l'instar des romans d'Agatha Christie ou de Conan Doyle très prisés en Chine, les meurtres ont aussi des causes qui remontent à un passé enfoui renvoyant bien souvent à la période sombre de la révolution culturelle. C'est le cas de son premier roman *Crime de sang*, qui a pour cadre le Heilongjiang, province de Mandchourie dans le Grand Nord, où He Jiahong avait été envoyé comme « jeune instruit » en 1969, ou encore de son dernier livre *Crimes impunis dans les monts Wuyi*, qui se situe dans le sud de la Chine, avec une incursion à Aix-en-Provence où l'auteur avait séjourné pendant quelques semaines à l'invitation de l'université de droit d'Aix-Marseille. Son héros, Me Hong, avocat et détective privé qui a ouvert un cabinet à Pékin, est un personnage nouveau dans la Chine contemporaine. Quasiment disparue pendant la révolution culturelle, la profession d'avocat a été réhabilitée en 1979 seulement, année au cours de laquelle ils ne dépassaient pas le nombre de 300 dans tout le pays. L'originalité de He Jiahong tient à ce que, à l'exception des enquêtes du juge Ti (Di Renjie 630-700) sous la dynastie des Tang, qui ont été popularisées par le sinologue Robert Van Gulik, et celles du juge Bao (999-1062), réputé pour son intégrité, à l'époque des Song, le roman policier n'est pas un genre littéraire très répandu. Les Chinois lui préfèrent le Wuxia, sorte de roman de cape et d'épée où les arts martiaux occupent une part dominante. L'autre auteur de romans policiers chinois, Qiu Xiaolong, qui a créé le personnage du commissaire poète shanghaien Chen, vit aux États-Unis et écrit d'abord en anglais avant d'être traduit en chinois.

He Jiahong écrit bien sûr d'abord pour ses lecteurs chinois, et ses romans, comme ses articles spécialisés, ont une visée didactique. Les

principes du droit y sont développés de manière détaillée. Nous avons eu lors de cette première rencontre à l'ambassade de France un débat sur la peine de mort en Chine où les exécutions sont particulièrement nombreuses, bien qu'en réduction constante. L'inclination du côté français était d'appréhender le sujet de manière morale et universaliste, au nom des droits de l'homme. He Jiahong, qui était devenu abolitionniste et faisait campagne en ce sens, avait une approche plus pragmatique dans un pays où l'opinion publique était majoritairement en faveur de la peine de mort, et exerçait même par le biais de pétitions ou d'Internet des pressions fortes sur les tribunaux pour qu'ils modifient leurs verdicts considérés comme trop indulgents, en cas de meurtres et de viols, notamment. Dans ce contexte, pour He Jiahong, l'argument le plus convaincant était celui du risque d'erreurs judiciaires irréparables. C'est sur cette base qu'il lui semblait possible de plaider pour une réduction progressive des chefs d'inculpation et du nombre des exécutions en vue d'une abolition totale quand l'évolution des esprits le rendrait envisageable.

C'est bien tout l'objet de ce livre dont l'auteur avait à cœur la traduction en français. Le titre *Résurrections* est très évocateur et décrit des faits de société courants dans la Chine d'aujourd'hui, le phénomène d'errance notamment. Malgré le quadrillage de la population imposé par le système du « hukou », le certificat de résidence rural ou urbain qui vient tout juste d'être réformé, des personnes vulnérables, souffrant parfois de problèmes mentaux, disparaissent notamment dans des zones rurales isolées, des femmes en particulier, qui sont victimes de la traite humaine. Elles réapparaissent parfois après plusieurs années, comme des « revenantes » ou des « ressuscitées » qui provoquent la stupeur alors que le supposé coupable de leur prétendu meurtre, condamné à la suite d'une enquête bâclée a été exécuté. C'est précisément la multiplication de ces erreurs judiciaires qui a permis de faire évoluer la loi chinoise. S'appuyant sur quelques cas d'erreurs judiciaires emblématiques – le premier ayant même fourni la trame de son premier roman – He Jiahong en analyse les causes. Il pointe les défaillances du système judiciaire chinois : présomption de culpabilité et non d'innocence ; priorité donnée aux

aveux sur les preuves qui entraîne un usage fréquent de la torture, pourtant interdite par les textes ; non prise en compte des preuves à décharge ; conclusions erronées des experts ; temps impartis trop courts pour des enquêtes rigoureuses ; absence de comparution des témoins ; rôle intrusif des comités juridiques du Parti ; enquêtes préalables plus décisives que les procès d'assise qui sont ainsi vidés de leur substance. À travers ce cheminement, on voit les évolutions de la justice chinoise consignées dans les révisions du Code de procédure pénale de 1979 en 1996 et en 2012 qui s'inspirent généralement des systèmes juridiques occidentaux. Le juriste He Jiahong fait néanmoins le constat que la tradition d'une forme de loi du talion, l'importance donnée historiquement à l'enquête plutôt qu'au procès et les réflexes de la police criminelle et des juges ont la vie dure et que les textes ne sont pas systématiquement appliqués.

He Jiahong continue donc inlassablement de faire des suggestions et des recommandations, y compris dans le cadre de la lutte contre la corruption, pour garantir que la lutte nécessaire contre la criminalité ne se fasse pas au détriment des droits de l'homme. Il vise à perfectionner progressivement le système judiciaire chinois en conciliant les spécificités chinoises et les apports du droit occidental. Son objectif ultime est la mise en place d'un véritable État de droit en Chine.

Sylvie-Agnès Bermann,

Ambassadeur de France au Royaume-Uni, Ambassadeur de France en Chine de 2011 à 2014.

Londres, mars 2016.

PRÉFACE DE MONSIEUR JOHN A.E. VERVAELE

Le Pr He Jiahong a une double vie, au moins à première vue. Il est à la fois un professeur de procédure pénale prestigieux à l'Université Renmin à Pékin et un auteur reconnu de romans policiers. Il montre dans ce nouveau livre, contrairement à ce que l'on pourrait croire, que ces deux vies ne sont pas si éloignées l'une de l'autre. Le choix délibéré de publier un livre scientifique sur les erreurs judiciaires en Chine lui a aussi donné la possibilité d'inclure des exemples d'affaires pénales qui montrent que la réalité dépasse parfois la fiction. Cet ouvrage est non seulement une monographie incluant des théories légales, mais aussi une œuvre littéraire.

Le sujet des erreurs judiciaires est en soi un sujet classique de la justice criminelle. La recherche de la vérité substantielle et procédurale est la mission par excellence de la justice criminelle. Les erreurs judiciaires ne mettent pas seulement en péril la foi en la justice, mais elles détruisent complètement la légitimité de cette dernière dans la société. Des erreurs judiciaires dans des affaires telles que *The Guildford Four* (1990) et *The Birmingham Six* (1991) en Angleterre ont abouti à l'instauration de la Royal Commission on Criminal Justice (Runciman Commission) qui a recommandé une révision de l'enquête policière et de sa supervision, du contrôle du ministère public sur l'enquête policière et sur l'accès de la défense au dossier, du rôle des experts criminalistiques et de l'accès de la défense à leurs dossiers, de la position de l'accusé et de sa défense au sein de la procédure pénale, des pouvoirs des tribunaux en matière de vérification des preuves, des pouvoirs pour des tribunaux de prendre en considération de nouvelles preuves et de diriger les enquêtes, etc.

L'exemple de l'Angleterre montre aussi que les erreurs judiciaires ne sont pas le monopole des systèmes inquisitoires ou semi-inquisitoires, mais sont aussi à l'ordre du jour dans des systèmes accusatoires. Tous les systèmes de justice pénale ont des faiblesses systémiques qui les rendent vulnérables et qui sont à l'origine de potentielles erreurs judiciaires. Les erreurs judiciaires en Chine entrent dans la même logique, avec cette particularité que la peine de mort exécutée rend les erreurs irrémédiables vis-à-vis d'un condamné à tort. Le Pr He Jiahong a délibérément choisi comme titre pour son ouvrage *Les Résurrections*. Les victimes exécutées réapparaissent bien vivantes après l'exécution de la peine de mort. Dans ce livre, l'auteur, adoptant un style littéraire, nous dévoile deux histoires de condamnations injustes dans des affaires criminelles d'homicide et nous présente les instances judiciaires ainsi que le système de justice pénale de la Chine continentale (l'enquête criminelle, les plaidoiries au pénal, les jugements par les différents tribunaux, etc.). Dans ces deux histoires, il nous décrit en détail les faiblesses et les vulnérabilités du système pénal chinois qui entraîne les erreurs judiciaires.

Les deux histoires ne sont en effet qu'une introduction littéraire, mais bien réelle, avec des sujets de fond. Dans les chapitres qui suivent, le Pr He Jiahong fait une analyse en profondeur de la procédure devant la Cour d'assises, qui est compétente en matière d'homicide. Dans cette analyse, il devient clair que cette procédure est vidée de son fondement, voire de toute idée de justice. Les procureurs se contentent de lire les grandes lignes des actes enregistrés dans leur dossier, en conséquence de quoi juges, accusés et défenseurs ont beaucoup de mal à se faire une juste idée des témoignages ainsi sortis de leur contexte. L'accusé et son défenseur sont en droit de présenter des preuves à décharge durant le procès, mais, en pratique, ils n'exercent que très rarement ce droit. Autrement dit, ce sont les preuves à charge qui priment dans les procès criminels en Chine. Presque toutes les preuves sont écrites, et ce, quelle que soit leur origine (rapports de recherches, d'interrogatoires, d'enquêtes, d'auditions, d'identifications, etc.). En fait, il importe peu que le procès d'assises ait lieu ou non. Celui-ci ne prenant en compte que le contenu des dossiers, il est